

DECISION DU MAIRE N°22 / 2020

Objet : NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX
Lot 3 – Avenant n°4
Marché n°15/17

Le **Maire** de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1^{er},

VU l'article L2122-22, alinéa 4 du Code Général des collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU l'acte d'engagement, notifié le 21 août 2017, à la société STEAM Multiservices, pour un montant estimatif annuel de 41.180,80 € HT,

VU la reconduction en date du 04 juin 2019,

VU l'avenant n°1 au marché « Nettoyage et entretien des bâtiments communaux (lot 3 - nettoyage des bâtiments culturels et associatifs) » ayant pour objet l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant de + 1 194,13 € HT,

VU l'avenant n°2 au marché « Nettoyage et entretien des bâtiments communaux (lot 3 - nettoyage des bâtiments culturels et associatifs) » ayant pour objet le retrait d'une prestation pour un montant de – 504,40 € HT,

VU l'avenant n°3 au marché « Nettoyage et entretien des bâtiments communaux (lot 3 - nettoyage des bâtiments culturels et associatifs) » ayant pour objet une modification de l'indice révision des prix,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant n°4 au marché « Nettoyage et entretien des bâtiments communaux (lot 3 - nettoyage des bâtiments culturels et associatifs) » ayant pour objet de prendre en considération le changement de R.I.B. (relevé d'identité bancaire) de la société STEAM Multiservices à compter du 01 février 2020,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver l'avenant n°4 au marché « Nettoyage et entretien des bâtiments communaux (lot 3 - nettoyage des bâtiments culturels et associatifs) » conclu avec la société STEAM Multiservices, ayant pour objet le changement de R.I.B. (relevé d'identité bancaire) à compter du 01 février 2020.

ARTICLE 2 :

De signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Saint-Julien-en-Genevois, le 20 avril 2020

Le Maire,
Antoine VIELLIARD



Télétransmis le : 21 avril 2020

Affiché le : 21 avril 2020

Retiré le :

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1, place du Général de Gaulle – CS 34103 – 74164 Saint-Julien-en-Genevois cedex

Tél. 04 50 35 14 14 – infos@st-julien-en-genevois.fr – www.st-julien-en-genevois.fr